



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE  
M.R.C. DE KAMOURASKA**

***AVIS PUBLIC***

Est donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier;

1. **Que** lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015, le conseil municipal de Rivière-Ouelle, a adopté le Règlement 2015-2 visant à modifier le Règlement 1991-1 concernant les permis et certificats et l'administration des Règlements de zonage, de lotissement et de construction, afin d'exiger un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau.
2. **Que** ledit règlement est présentement en vigueur;
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 106, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 9<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE AVRIL 2015.**

---

Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier